juristudiant
forum des étudiants en droit

Le code Napoléon

Par **val49**, le **04/11/2010** à **20:33**

Bonsoir il m'a été posé comme sujet de dissertation, le code napoléon.

Voici mon plan :

I- l'avant code civil

A/ les influences

1§ La coutumes
> [color=#FF0000:14t4r8ew]se pose un problème que mon paragraphe est détaillé mais il me manque une idée sur la réutilisation d'une coutume clairement dans le code civil en source d'inspiration [/color:14t4r8ew]

2§ ordonnances royales

B/ La rédaction

1§ mise en place du code

2§ l'application du code

II- l'après code civil

A/ la diffusion

1§ diffusion au sein de la France

2§ diffusion internationale

B/ La remise en cause

1§ un code bourgeois et libéral

2§ l'adaptation du code

Merci de donner votre avis et vos conseil ;) [/color]

image not found or type unknown

Par **shaane12**, le **04/11/2010** à **21:35**

Bonjour,

Pour ta dissert', il faut absolument que tu trouves une problématique. Ton plan doit répondre à une problématique.

De plus, tes titres sont à revoir. Avant/après code civil, c'est à proscrire. De plus, il me semble malavisé de faire une partie entière sur l'avant code civil.
Autre chose : dans les influences que tu comptes au Code Civil, tu mentionnes les ordonnances royales et la coutume, ce qui est très contestable, et tu sembles oublier le code justinien, ou la codification allemande...
Aucun mot sur les rédacteurs du code, ni sur le contenu...

Renseignes toi dans des manuels, à ta BU, regardes dans ton cours, pour trouver les éléments qui te manquent.

Par **val49**, le **04/11/2010** à **22:33**

merci de tes conseils.
Je comptes parler de la synthèse justinienne dans l'introduction, cela pourrait il marcher? Par ailleurs la définition des rédacteurs intervient lors de la sous partie sur la rédaction. Cela apparaît il trop tard? :D

en outre j'ai revu les titre de mes parties qui étaient sommaires Image not found or type unknown.

En faisant comme cela ma dissertation pourrait-elle devenir intéressante?

Par **shaane12**, le **04/11/2010** à **22:46**

Reposte ton plan avec tes modifications, je te dirais si je vois des failles.

Par **val49**, le **04/11/2010** à **22:56**

donc la problématique est : comment le code civil c'est il mis en place et imposé?

I La mise en oeuvre du code civil

A/ L'influence de la coutume

B/ Les capitulaires (plus le droit canon inspiré du droit romain)

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

II La mise en pratique et la mise les évolutions du code civil

A/ La diffusion

B/ L'évolution

Dans l'introduction je parle de la synthèse justinienne et dans l'ouverture le problème de que le code civil n'est pas forcément soluble dans le code européen.

Par **shaane12**, le **04/11/2010** à **23:06**

D'abord, je pense que ta problématique n'est pas assez pertinente.
Ensuite fait attention. Tu es en histoire du droit, ton sujet c'est le code napoléon. Qu'est ce que le code napoléon ?

Procédons par ordre?
IA. La coutume a-t-elle réellement influencé les rédacteurs du code civil? Si oui, laquelle ? Toute la France avait un système coutumier ? Y a t il une grande oeuvre de coutume préexistente ?
IB Les capitulaires. Aucun intérêt. Ou alors explique le mieux, mais je vois pas vraiment ce que tu pourrais y mettre.
IIA La diffusion. De quoi veux tu parler ici ? Sa diffusion dans la société française? A l'étranger ? Sous quelle forme ?
IIB. l'évolution. Bien, mais c'est un peu hors sujet, et tu as omis des éléments essentiels dans ton devoir.

Par exemple le contexte de la rédaction, la personnalité des rédacteurs, l'objectif du Code civil... et tu ne développes pas assez les influences. Il ne s'agit pas forcément d'influences législatives, elle peuvent être d'ordre doctrinale...

Par **val49**, le **04/11/2010** à **23:16**

alors pour les coutumes je comptes parler de la pluralité des coutumes, venant des droits barbare et romain.
Les capitulaires interviennent dans le fait, qu'ils ont tenté une codification à chaque fois loupé comme sous henri III. Mais aussi que louis XIV à voulu s'attaquer à des domaines mais n'a fait que dire les grande ligne.
après je parle de la diffusion en France puis au niveau international.
Enfin je parle que ce code bourgeois et libéral puis l'adaptation au 19ème et au 20ème.

Par **shaane12**, le **05/11/2010** à **07:38**

Attention : le droit romain n'est pas coutumier !!!
Ton IB ne serait pas alors sur les capitulaires, mais sur les tentatives de codification

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

précédente. C'est bien, mais ça aurait plus sa place dans l'intro.
Est-ce que c'est pertinent de parler de la diffusion du code napoléon ? Je ne pense pas que tu aies de quoi remplir une partie entière.
Ton IIB est toujours hors sujet.

Regarde bien les remarques que je te fais. Elles sont faites pour te guider, pour recentrer ton commentaire qui pour l'instant n'est pas encore assez travaillé.
Renseigne toi un peu, et refais un plan, sans regarder l'ancien. Ca te donnera des nouvelles idées.

Par **Guillhomecinéma**, le **07/03/2012** à **10:45**

Où trouvez-vous toutes ces informations ?

Par **gregor2**, le **07/03/2012** à **10:49**

Bonjour, de quelles informations parlez vous ?

Par **Guillhomecinéma**, le **07/03/2012** à **11:22**

Ba les infos que vous allez mettre dans le plans connard.

Par **ninidroit51**, le **07/03/2012** à **11:26**

Tu les trouves dans ton cours abruti (pas la peine d'insulter Gregor2, je me posais pas la meme question)

Par **Guillhomecinema**, le **07/03/2012** à **11:31**

Toi tu vas fermer ta gueule je ne parlais pas à toi. Je n'ai pas de cours gros(se) con(e) sinon je ne demanderais pas.

Par **ninidroit51**, le **07/03/2012** à **11:32**

Bah alors pourquoi veux tu faire une dissert sans cours ?

Si tu es sur ce forum que pour insulter les personnes, passe ton chemin

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **gregor2**, le **07/03/2012** à **11:38**

[citation]Ba les infos que vous allez mettre dans le plans connard.
[/citation]
ba ya ceux qui savent et ya toi championne !
----> mp

tu vas vivre longtemps toi

Par **Camille**, le **07/03/2012** à **12:07**

Bjr,
[citation]Ba les infos que vous allez mettre dans le plans connard.
Toi tu vas fermer ta gueule je ne parlais pas à toi. Je n'ai pas de cours gros(se) con(e)
[/citation]

Tiens, on voit que l'hiver a été rude, les éclosions sont plus précoces, cette année.
Normalement, c'est plutôt vers avril ou mai.
Va falloir ressortir les bidons d'insecticides...
[smile36]

Ah, au fait... "conne", ça prends deux n...

Par **gregor2**, le **07/03/2012** à **15:36**

je sais pas si c'est le printemps la pleine lune les hormones ou si elle est indisposée mais il va falloir qu'elle se calme Guillhomecinema

et surtout
[citation]Où trouvez-vous toutes ces informations ?
[/citation][citation]Je n'ai pas de cours
[/citation]donc la vraie question était "comment avoir accès à ces informations sans avoir de cours" ...
comment perdre son propre temps et tourner autour du pot[smile4]

comme disent les portugais (apparemment) elle aura la vie longue

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés